



## CONSEIL COMMUNAL DE BASSINS

Bassins, le 14 décembre 2020

Le Conseil Communal de Bassins,

vu le préavis municipal n°11/20 relatif à la vente du bâtiment dit Arsenal sur la parcelle 655 et le principe de la répartition du produit de sa vente

ouï les conclusions du rapport des commissions des finances, de la sécurité routière et d'urbanisme chargées d'étudier ce préavis,

considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

décide :

- d'accepter la vente de la parcelle 655 avec le bâtiment de l'Arsenal pour CHF 280'000.-
- d'accepter l'affectation du produit de la vente pour la réfection de la route du Châtelard pour CHF 155'000.-
- D'accepter la création d'un fonds de réserve affecté à la rénovation de l'éclairage public pour CHF 125'000.-

avec l'amendement suivant :

- D'accepter la vente de la parcelle 655 avec le bâtiment de l'Arsenal pour CHF 410'000.- à M. David Prélaz ;
- D'accepter l'affectation pour le produit de la vente pour la réfection de la route du Châtelard pour CHF 155'000.-
- D'accepter le remboursement de l'emprunt facture sociale, de la rubrique 9221.32, de CHF 255'000.-

*"Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours depuis la publication parue dans la FAO du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (art. 110 al. 1 LEDP).*

*Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1et 105 1bis et 1ter par analogie)"*

Le Président

Le Secrétaire

François Martignier



Karim Donnet